



Direction départementale des Territoires
du Cher

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Réunion du jeudi 04 mai 2017

COMPTE-RENDU

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie à la direction départementale des Territoires, le jeudi 4 mai 2017 à 14h00, sous la présidence de Mme Sylvie MARQUET, adjointe au chef du service connaissance aménagement et planification à la DDT du Cher.

Assistaient à la réunion :

M. A. MILESI, représentant la DDT du Cher

Mme G. de BENGY-PUYVALLEE représentant le Conseil départemental

M. X. CREPIN, maire de PARNAY, représentant l'association des maires du Cher **et mandaté par M. D. MARCEL**

M. G. LAMY, représentant le SIRDAB

M. H. de GANAY, représentant la chambre d'agriculture du Cher

M. A. LESPAGNOL, président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

M. G. PREAU, représentant les jeunes agriculteurs du Cher

M. D. de MONTALIVET représentant le syndicat de la propriété privée rurale du Cher

Mme M. BILLON, représentant la confédération paysanne du Cher

M. PAEPEGAEY, représentant la fédération des chasseurs du Cher

M. L. GIRAUD, représentant de la chambre des notaires du Cher

M. A. FAVROT, représentant l'association Nature 18.

Étaient excusés :

M. J.C. MORIN, représentant le Conseil départemental

M. D. MARCEL, maire de SAVIGNY EN SEPTAINE, représentant l'association des maires du Cher

M. J. de JOUVENCEL, représentant le syndicat départemental des propriétaires forestiers

Mme Ch. BOISSIERE, représentant la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

Mme M. GUILLON, représentant l'office national des forêts

Assistait également à la réunion sans voix délibérative :

M. G. OTULAKOWSKI, DDT

Étaient absents :

M. G. de SAPORTA, président de l'association départementale des communes forestières
M. M. POUFFIER, suppléant de M. G. de SAPORTA
M. Ph. de MARTIMPREY, représentant l'association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural
M. F. PINON, suppléant de M. Ph. de MARTIMPREY
Mme G. de BRACH, représentant la coordination rurale du Cher
M. Ph. GRESSIN, suppléant de Mme G. de BRACH
M. J.C. BOURDIN, représentant le conservatoire d'espaces naturels Centre Val de Loire
M. J.B. COLOMBO, suppléant de M. BOURDIN

Quorum : le quorum est atteint puisque 13 membres plus 1 mandat sur 19 sont présents (20 si présence INAO)

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 09 mars 2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

➤ **Point d'avancement sur la compensation collective agricole et examen du projet d'arrêté.**

Comme suite à la présentation réalisée lors de la séance du 9 mars 2017, Mme MARQUET et M. MILESI procèdent à un rappel sur la compensation collective agricole introduite par le décret du 31 août 2016. Ils demandent aux membres de formuler un avis sur le seuil pressenti par le projet d'arrêté préfectoral pour la compensation agricole, soit 5 hectares et 1 hectare en zone AOC viticole.

Mme MARQUET fait état des projets soumis à une étude d'impact systématique et explique l'incidence de l'abaissement des seuils. Elle explique que la CDPENAF devra émettre un double avis à la fois sur la préservation des terres agricoles naturelles ou forestières et sur l'étude et les mesures de compensation collective agricole.

Il est indiqué que la réglementation ne prévoit pas de modalités précises de compensation collective, celle-ci peut prendre différentes formes : compensation financière, terres remises en culture, diversification de l'activité agricole...

Les membres de la CDPENAF émettent le souhait de voter un seuil de surface donnant lieu à compensation :

En zones AOC viticole : 1 hectare : vote à l'unanimité

Hors zones AOC viticole :

1 hectare : **1 voix**

2,5 hectares : **1 voix**

3 hectares : **10 voix**

4 hectares : **2 voix**

Un projet d'arrêté préfectoral sera préparé suite à l'avis de la CDPENAF afin de faire évoluer le seuil réglementaire à 1 ha en zones AOC viticole et à 3 ha hors zones AOC viticole.

➤ **Dossiers soumis à saisine obligatoire :**

PC 018 198 17 10002

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** SAS CHOUVY NEGOCES représentée par M. Philippe CHOUVY
- **Lieu du projet :** SAINT AMBROIX (lieu-dit « La Chaussée des vignes »)
- **Description du projet :** Construction de deux hangars destinés à abriter de la paille

La commission se prononce à la fois sur la consommation d'espace et sur la dérogation à l'urbanisation limitée.

Résultat du vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

La commission émet un avis **favorable**

PC 018 279 16 V0062

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** SPES du BERRY représentée par M. Antoine NOGIER
- **Lieu du projet :** VIERZON (lieu-dit « Les Grandes Jonchères »)
- **Description du projet :** Centrale photovoltaïque au sol

Certains membres de la commission font remarquer qu'ils ne disposent pas d'assez d'éléments concernant l'étude d'impact pour pouvoir se prononcer. Seul l'avis du service environnement et risques de la DDT est présenté, or celui-ci est défavorable au motif que l'étude d'impact aurait dû analyser les incidences du projet sur les zones humides. De plus, il est signalé que le pétitionnaire doit produire un dossier de demande de dérogation pour le dérangement de l'avifaune et la destruction d'orchis pyramidale.

Les membres de la commission débattent sur la manière dont la commission peut se prononcer sur la préservation des espaces naturels et forestiers.

Malgré les manques de l'étude d'impact, compte-tenu de l'antériorité des activités sur les parcelles, la commission décide d'émettre un avis sur ce projet.

Résultat du vote.

Contre : 1

Abstention : 2

Pour : 11

D'une manière générale et à l'avenir, la commission souhaite disposer des avis de l'autorité environnementale sur les études d'impact pour pouvoir se prononcer.

PC 018 021 17 30001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : EARL du Pont Sargy
- **Lieu du projet** : BANNEGON (lieu-dit « Le Pont Sargy »)
- **Description du projet** : Bâtiment agricole à usage de stockage de matériel de fourrage avec couverture sur un pan en panneaux photovoltaïques

Il est à préciser que ce dossier avait déjà été présenté à la commission du 06 septembre 2016 et avait recueilli un avis favorable. Il est à nouveau présenté, la surface du projet ayant été augmentée

Résultat du vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

La commission émet un avis **favorable**.

PC 018 193 17 32001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : M. Norbert MARTINAT
- **Lieu du projet** : REZAY (lieu-dit « Les Mazures »)
- **Description du projet** : Construction d'un tunnel de stockage

Résultat du vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

La commission émet un avis **favorable**.

PC 018 270 17 30001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : SCEA du Thureau
- **Lieu du projet** : VALLENAY (lieu-dit « Le Thureau »)
- **Description du projet** : Agrandissement du bâtiment d'engraissement et construction d'un bâtiment de naissance de porcs

Résultat du vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

La commission émet un avis **favorable**.

La présidente clôt la séance à 15 h 30

La Présidente,



Sylvie MARQUET